

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de nitrate d'ammonium originaire de Russie
(réglementation antidumping)

En application du règlement (CE) n° 661/2008 (JO L 185/08), modifié, l'importation d'engrais solides dont la teneur en nitrate d'ammonium dépasse 80% en poids, originaires de Russie, est soumise au paiement d'un droit antidumping définitif.

A l'issue de l'enquête, engagée au titre de l'expiration de ces mesures (JO C200/2013), les dispositions du règlement d'exécution (UE) n° 999/2014 (JO L 280/14) reconduisent ce droit antidumping définitif, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement des produits énumérés en annexe I, et établi au regard des sociétés par lesquelles ces produits sont fabriqués, et en tenant compte des précisions suivantes :

Les marchandises facturées par le producteur-exportateur dont l'engagement a été accepté* par la Commission (Décision 2008/577/CE modifiée), **à condition que** :

- les produits soient fabriqués, expédiés et facturés directement par le producteur-exportateur au premier client indépendant dans l'Union, et que
- ces importations soient accompagnées d'une facture conforme, c'est-à-dire une facture commerciale contenant au moins les informations et la déclaration visées en annexe II, et que
- les marchandises déclarées et présentées aux autorités douanières correspondent précisément à la description de la facture conforme.

Lorsqu'une de ces conditions n'est pas remplie, ou si la Commission retire son acceptation d'engagement (article 8, § 9, du règlement (CE) n° 1225/2009), en adoptant un règlement ou une décision se référant à des transactions particulières et en déclarant non conformes les factures correspondantes, le droit antidumping définitif est applicable.

Par ailleurs, en cas de dommage avant la mise en libre pratique des marchandises, lorsque le prix payé ou à payer est calculé proportionnellement aux fins de la détermination de la valeur en douane (article 145 du règlement (CEE) n°2454/93 - L 253/93), le montant du droit anti-dumping, calculé sur la base des montants énoncés dans l'annexe ci-après, est réduit au prorata du prix actuellement payé ou à payer.

* - Actuellement la société russe JSC Acron, Veliky Novgorod, Russie, et JSC Dorogobuzh, Dorogobuzh, membres de la société holding «Acron» (A532).

ANNEXE I

Libellé des marchandises	Code NC (TARIC)	Producteur/exportateur	Taux du droit (Euros/tonne)	CACO
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids	3102 29 00 (10)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	32,82	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	47,07	A999
Nitrate d'ammonium autre qu'en solution aqueuse	3102 30 90	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	32,82	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	47,07	A959
		Autres sociétés	47,07	A999
Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant, d'une teneur en azote excédant 28 % en poids.	3102 40 90	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	32,82	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	47,07	A959
		Autres sociétés	47,07	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids	3102 60 00 (10)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	32,82	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	47,07	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids	3102 90 00 (10)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	32,82	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	47,07	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids, ne contenant ni phosphore ni potassium	3105 10 00 (10)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	32,82	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	47,07	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de moins de 3 % en poids	3105 10 00 (20)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	31,84	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	45,66	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 3 % ou plus, mais de moins de 6 % en poids	3105 10 00 (30)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	30,85	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	44,25	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 6% en poids mais de moins de 9 % en poids	3105 10 00 (40)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,87	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,83	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 %	3105 10 00 (50)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	28,88	A522

en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 9 % ou plus, mais de moins de 12 % en poids		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	41,42	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids, et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de moins de 3 % en poids	3105 20 10 (30)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	31,84	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	45,66	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids, et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 3 % ou plus, mais de moins de 6 % en poids	3105 20 10 (40)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	30,85	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	44,25	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids, et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 6 % ou plus mais de moins de 9 % en poids	3105 20 10 (50)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,87	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,83	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate	3105 20 10 (60)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk,	28,88	A522
---	-----------------	--	-------	------

d'ammonium excédant 80 % en poids, et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 9 % ou plus mais de moins de 12 % en poids		Russie ⁽¹⁾		
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	41,42	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ de moins de 3 % en poids	3105 51 00 (10)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	31,84	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	45,66	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ de 3 % ou plus mais de moins de 6 % en poids	3105 51 00 (20)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	30,85	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	44,25	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ et/ou une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 6 % ou plus, mais de moins de 9 %, en poids	3105 51 00 (30)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,87	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,83	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme	3105 51 00 (40)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,41	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,17	A999

P ₂ O ₅ de 9% en poids ou plus mais n'excédant pas 10,40 % en poids				
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ de moins de 3 % en poids	3105 59 00 (10)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	31,84	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	45,66	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ de 3 % ou plus, mais de moins de 6 % en poids	3105 59 00 (20)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	30,85	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	44,25	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ de 6 % ou plus mais de moins de 9 % en poids	3105 59 00 (30)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,87	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,83	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en phosphore évalué comme P ₂ O ₅ de 9 % ou plus, mais de moins de 10,40 % en poids	3105 59 00 (40)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,41	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,17	A999
Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 %	3105 90 20 (30)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	31,84	A522

en poids et une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de moins de 3 % en poids		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	45,66	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en potassium évalué comme K ₂ O de 3 % ou plus, mais de moins de 6 % en poids	3105 90 20 (40)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	30,85	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	44,25	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en potassium évalué en K ₂ O de 6 % ou plus, mais de moins de 9 %, en poids	3105 90 20 (50)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	29,87	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	42,83	A999

Engrais solides ayant une teneur en nitrate d'ammonium excédant 80 % en poids et une teneur en potassium évalué en K ₂ O de 9 % ou plus, mais de moins de 12 %, en poids	3105 90 20 (60)	Open Joint Stock Company (OJSC) "Azot", Novomoskovsk, Russie, ou par Open Joint Stock Company (OJSC) "Nevinnomyssky Azot", Nevinnomyssk, Russie ⁽¹⁾	28,88	A522
		JSC Kirovo-Chepetsky Khimichesky Kombinat	0	A959
		Autres sociétés	41,42	A999

-
- (1) ET
- - soit vendus directement au premier client indépendant dans l'Union européenne,
- - soit vendus par EuroChem Trading GmbH, Zoug, Suisse, ou via Open Joint Stock Company (OJSC) Mineral and Chemical Company "EuroChem", Moscou, Russie, et EuroChem Trading GmbH, Zoug, Suisse, au premier client indépendant dans l'Union européenne (A522).
-

ANNEXE II

Les informations suivantes doivent figurer sur la facture commerciale accompagnant les ventes que la société réalise, sur le territoire de l'Union européenne, dans le cadre de son engagement :

- 1) Le titre : «FACTURE COMMERCIALE ACCOMPAGNANT DES MARCHANDISES FAISANT L'OBJET D'UN ENGAGEMENT»;
- 2) Le nom de la société délivrant la facture commerciale;
- 3) Le numéro de la facture commerciale;
- 4) La date de délivrance de la facture commerciale;
- 5) Le code additionnel TARIC sous lequel les marchandises figurant sur la facture doivent être dédouanées à la frontière de l'Union;
- 6) La désignation précise des marchandises, et notamment:
 - le code produit (PCN) utilisé aux fins de l'engagement,
 - une description, en langage clair, des marchandises correspondant au PCN concerné,
 - le code produit de la société (CPC),
 - le code TARIC,
 - la quantité (en tonnes);
- 7) La description des conditions de vente, et notamment:
 - le prix à la tonne,
 - les conditions de paiement applicables,
 - les conditions de livraison applicables,
 - le montant total des remises et rabais;
- 8) Le nom de la société agissant en tant qu'importateur dans l'Union, à laquelle la facture commerciale accompagnant les marchandises couvertes par un engagement est délivrée directement par la société;
- 9) Le nom du responsable de la société qui a délivré la facture commerciale et la déclaration suivante, signée par cette personne:

«Je, soussigné, certifie que la vente à l'exportation directe vers l'Union européenne des marchandises couvertes par la présente facture s'effectue dans le cadre et selon les termes de l'engagement offert par [NOM DE LA SOCIÉTÉ], et accepté par la Commission européenne par la [décision 2008/577/CE].

Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes ».